

Communiqué

PC/KE 226-2014

CFA MARCHANDISE :

Le droit d'alerte du commissaire au compte se précise.

La Fédération des Transports et de la Logistique FO/uncp s'était inscrite depuis décembre 2013, dans un processus de négociation pour la sauvegarde du Congé de Fin d'Activité dans les transports de marchandises.

Une dernière réunion de signature était programmée pour le lundi 24 février. Les négociations avaient abouti à la conception de deux accords portant sur quatre points pour maintenir le dispositif, par des mesures transitoires, jusqu'à reconstitution des fonds propres du FONGECFA. Le premier accord portait sur trois points :

→embauche d'un cotisant pour un cotisant sortant, plafonnement de la pension au PMSS, passage de 25 à 26 ans de conduite en 4 paliers pour bénéficier du CFA (pour le TRM et DEM).

Le deuxième accord stipulait la suppression des carrières longues dans le mécanisme.

La Fédération consciente de la nécessité de préserver cet avantage social acceptait, afin de ne pas bloquer le procédé, de signer le premier accord, mais ne pouvait se résoudre à la signature du deuxième, face à la triple peine pour les salariés en carrières longues.

Coup de théâtre, en pleine réunion, la CFDT présente de nouvelles revendications, bouleversant de fait les compromis jusqu'alors obtenus par tous. Elle demande le passage progressif de 25 à 26 ans de conduite avec une première échéance au 1^{er} juillet 2015 et une autre au 1^{er} juillet 2016. De plus, elle indique que les quatre points devront obligatoirement être formulés sur un seul et unique accord, pour obtenir la signature de la CFDT.

Ceci bien évidemment afin d'écarter politiquement FO et la CGT.

.../...



Devant cette controverse, le désarroi s'installe, tant du côté patronal que syndical. En effet, cette annonce met à mal tout le travail réalisé, les équilibres financiers fragiles trouvés et oblige toutes les parties à revoir leurs copies. Une consultation de l'instance FONGECFA sera organisée dans les plus brefs délais, afin de créer des simulations sur différents scénarios envisageables. Après un tour de table où toutes les parties s'expriment, il est décidé qu'une nouvelle réunion sera programmée à une date ultérieure, après le chiffrage du FONGECFA.

Le temps passe dans ce dossier, le commissaire au compte rencontre la direction de KLESIA lundi 3 mars, après.....

Fait à Paris le 25 février 2014.
Le Secrétaire Général,
Patrice CLOS.

